

## Réponse de la CPDP au mail de M. Bouisson

Je vous remercie de votre soutien et je tiens à apporter quelques précisions en ce qui concerne les dernières déclarations de la presse sur la prise de position des élus de la région PACA :

1. Cette prise de position, comme le démontre l'absence d'en-tête du communiqué et son envoi depuis les services du Conseil Général des Alpes-Maritimes, est à considérer comme une "contribution" au débat public apportée avant sa clôture : elle consiste en un consensus nouveau affiché par les représentants des trois principales agglomérations de la région et du Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes
2. cette intervention ainsi définie ne constitue pas un élément de la procédure fixée par les textes et qui relève conjointement de RFF et du Ministre de l'Équipement et des Transports, ce dernier devant publier au Journal Officiel, dans les 5 mois après la fin du débat public, le principe et les conditions de poursuite du projet.
3. le débat public sur la LGV PACA a fait émerger de nombreux arguments et prises de position auxquels vient s'ajouter cette intervention, et ce sont tous ces éléments qui viendront nourrir la décision finale
4. La prise en compte des apports du débat public à ce stade sera directement fonction du crédit que ce dernier saura préserver jusqu'à la fin de son déroulement. Je compte sur vous pour le comprendre et y veiller.

En tout état de cause, la CNDP est garante de la participation du public tout au long de l'élaboration du projet et veillera à la poursuite de la concertation dans des conditions de transparence, d'équivalence et d'argumentation, si le projet se poursuit.

C'est cette position que la CPDP rendra publique aux réunions de synthèse et que vous pouvez donc, d'ores et déjà, si vous le souhaitez, diffuser à vos adhérents.

Philippe Marzolf